Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Recu en préfecture le 23/05/2025

ID: 016-200085249-20250522-DEL_2025_45-DE

Publié le 23/05/2025



République Française Département de la Charente

Rouillac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/05/2025

Nombre o	le membres	
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
25	21	23

Vote A l'unanimité Pour: 23 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Cognac Le:

Ft

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 20 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Rouillac s'est réuni à la à la Mairie de ROUILLAC, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MANCIA Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/05/2025.

Présents: Mme MANCIA Dominique, Maire, M. AUBOUIN Jean, Mme BARATHE Yolande, M. BERTON Christian, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, M. GODICHAUD Patrick, Mme HARMAND Emmanuelle, M. LACROIX Frédéric, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme ROY Françoise, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian, Mme FEUGNET Marion, Mme GARREAU Céline, Mme DEVYS Marie-Noelle, Mme LERCH Martine, M. TOURANCHEAU Jean-Pierre

Excusées ayant donné procuration : Mme VANDESTICK Laurence à Mme ROY Françoise, Mme MASSON Elisabeth à Mme MANCIA Dominique

Absents: M. CHASSAGNE Alain, M. TRICOIRE Pascal

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUMOUT Marie-France

Assistait à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle

2025_45 – Avis sur le projet d'extension du site de Lignères par la société Martell

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de la société Martell, relatif à une extension du site de lignères qui intégrera 8 chais de stockage (barriques / tonneaux), 3 chais de stockage en cuves inox, un quai de dépotage et une nouvelle unité d'eau osmosée.

Elle précise qu'une consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale déposée le 02 décembre 2024 se déroule du 17 avril au 17 juillet 2025.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à ce projet d'extension.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 22/05/2025 Le Maire - Mme Dominique MANCIA

